

Projet de loi HPST

Une première victoire grâce à une viticulture mobilisée

La filière vin se réjouit de voir que les députés se sont mobilisés lors des votes sur l'article 24 du projet de loi HPST les 5 et 10 mars et ont concilié santé publique et développement de la filière. Les élus ont adopté les amendements défendus par la filière viticole, sauvant ainsi les dégustations et faisant d'internet un support publicitaire autorisé.

La viticulture française est très mobilisée depuis plusieurs mois pour préserver son avenir. Les organisations professionnelles nationales et régionales ont sensibilisé les députés sur les risques que représente le projet de loi HPST pour la filière Vins.

Sous l'impulsion de la CNAOC et de Vin & Société, les professionnels ont multiplié les courriers et ont rencontrés leurs élus nationaux pour exprimer vivement leurs craintes. Grâce à une unité sans faille, de

nombreux députés de tous bords, et issus de toutes les régions, se sont impliqués dans les discussions.

«La présence et l'engagement des députés lors du vote de l'article 24 du projet de loi a été exemplaire, et nous ne pouvons que nous en féliciter» constatent les professionnels de la filière. Les dégustations, fêtes, foires, salons et menus «vin compris» ont ainsi pu être écartés de l'interdiction de l'offre à titre gratuit et de la vente au forfait prévue à l'article 24 du projet de loi.

Par ailleurs, la question d'internet a enfin pu être traitée.

Un amendement a été adopté avec le soutien du gouvernement correspondant aux attentes de la filière : autorisation de communiquer sur internet sur tous les sites à l'exception de ceux destinés à la jeunesse ou consacrés au sport et des formats in-

trusifs. C'est un soulagement !

Dans les discours qu'ils ont tenus, de nombreux députés ont montré leur attachement à la notion de modération, prouvant ainsi que l'engagement de la filière dans la promotion de ce concept porte ses fruits.

Comme le souligne M^{me} Tarby, présidente de Vin & Société, «Les députés ont adopté des amendements empreints de raison qui s'opposent aux conduites à risques tout en préservant les intérêts de la viticulture.».

Malgré tout, les professionnels du secteur viticole ne crient pas victoire. Les lobbys prohibitionnistes risquent en effet de faire parler d'eux malgré le caractère raisonnable du vote de l'Assemblée. La mobilisation demeurera essentielle dans la perspective du vote au Sénat début avril, vote qui scellera le contenu de la loi HPST.